



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

Numéro de référence : 2006-1545
Demande : B.3.4 : Modification de l'étiquette du produit – méthode d'application
Produit : Herbicide Centurion Emulsifiable Concentrate Post-Emergence
Numéro d'homologation : 27598
Matière active (m.a.) : Cléthodime (CLE)
Numéro de document de l'ARLA : 2185457

But de la demande

La présente demande vise à ajouter l'application aérienne sur le canola (y compris les variétés tolérant l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois, les lentilles, les pois chiches desi et kabuli, la pomme de terre, la moutarde jaune, la moutarde orientale (brune) (de type condimentaire ou oléagineux), le soja, le tournesol et le haricot sec commun sur l'étiquette de l'herbicide Centurion Emulsifiable Concentrate Post-Emergence.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'évaluation des risques sanitaires pour les personnes manipulant du cléthodime en vue de son application aérienne n'a révélé aucun risque inacceptable pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application de l'herbicide Centurion Emulsifiable Concentrate Post-Emergence. Parallèlement, l'exposition des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement après l'application ainsi que les expositions occasionnelles ne devraient pas augmenter par rapport au profil d'emploi homologué actuellement du cléthodime. Aucun risque inacceptable n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Étant donné que les cultures traitées avec l'herbicide Centurion Emulsifiable Concentrate Post-Emergence par application aérienne sont homologuées aux mêmes doses, avec le même nombre d'applications et le même DAAR que sur l'étiquette homologuée pour l'application au sol, et que le volume minimum pour l'application aérienne est de 28 l/ha, l'application

aérienne de l'herbicide Centurion Emulsifiable Concentrate Post-Emergence ne devrait pas modifier le profil de résidus du cléthodime, d'après les résultats des essais en champ consignés au dossier pour l'application au sol. Par conséquent, l'exposition alimentaire dans l'eau potable et les aliments ne devrait pas augmenter et ne présentera aucun risque inacceptable pour un segment de la population, quel qu'il soit, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation du risque environnemental n'est nécessaire, car l'application aérienne n'augmentera pas le risque pour l'environnement. L'ARLA avait déjà autorisé l'application aérienne pour des demandes d'utilisation d'urgence avec le même nombre d'applications et aux mêmes doses. Les zones tampons ont été fixées entre 15 et 20 mètres pour les applications aériennes.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis des données sous forme de justification scientifique complétée par des renseignements sur les antécédents d'utilisation afin d'appuyer l'utilisation de volumes d'eau réduits, de 28 à 55 l/ha, pour l'application aérienne du produit sur le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois, les lentilles, les pois chiches desi et kabuli, la pomme de terre, la moutarde jaune, la moutarde orientale (brune) (de type condimentaire ou oléagineux), le soja, le tournesol et le haricot sec commun. L'ajout de l'application aérienne sur l'étiquette de l'herbicide Centurion EC Concentrate Post-Emergence peut donc être appuyé par les renseignements présentés du point de vue de la valeur.

Conclusion

Après examen des renseignements fournis pour étayer la présente demande, l'ARLA a conclu que l'ajout sur l'étiquette de l'herbicide Centurion Emulsifiable Concentrate Post-Emergence de l'application aérienne sur le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois, les lentilles, les pois chiches desi et kabuli, la pomme de terre, la moutarde jaune, la moutarde orientale (brune) (de type condimentaire ou oléagineux), le soja, le tournesol et le haricot sec commun est acceptable.

References

- 2038604 2011, Select or Centurion Herbicide: Rationale for Use in Aerial Applications - Scientific rationale in lieu of data - Part 10 Value, DACO: 10.1,10.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3(B),10.3,10.3.1,10.3.2(A)
- 2041981 2010, Exposure Assessment (Occupational and/or Bystander) in support of Aerial Application of the End Product Select Emulsifiable Concentrate Post-Emergence Herbicide, DACO: 5.2,5.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.